

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

**REGLEMENTATION ET OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC  
Route de Domfront**

**LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL (ZA de la Porronais 50300 AVRANCHES – 06.88.61.25.74) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de procéder à des travaux de déploiement de la fibre optique, pour le compte d'Orange, route de Domfront, le mercredi 06 mai 2026,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** - Afin de procéder à des travaux de déploiement de la fibre, l'entreprise SOGETREL est autorisée à occuper le domaine public, route de Domfront, le mercredi 06 mai 2026.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, la circulation se fera par alternat manuel en effectuant un basculement de circulation sur la chaussée opposée. Par ailleurs, le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Les travaux de réfection définitive de tranché seront réalisés par le demandeur.

**ARTICLE 5** - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

**ARTICLE 6** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 7** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 8** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise SOGETREL

Fait à LA FERTE-MACE, le 29/04/2026  
Le Maire,  
José COLLADO


